

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Paris, le 16 SEP. 2005

DIRECTION DE LA DÉFENSE
ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

SOUS-DIRECTION
DES SAPEURS-POMPIERS
ET DES ACTEURS DU
SECOURS

BUREAU DU MÉTIER DE
SAPEUR-POMPIER,
DE LA FORMATION
ET DES ÉQUIPEMENTS

Affaire suivie par
le Lcl de CHALUS
Tél. : 01-56-04-73 81

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire
à
Madame et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Monsieur le préfet de police

CIRCULAIRE N° NOR INT|E|05|010|018|6|C

Objet : Organisation de la formation et du brevet de jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Références :

- décret n°2000-825 du 28 août 2000, modifié par le décret n°2002-1480 du 20 décembre 2002, relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de JSP ;
- arrêté du 23 avril 2003 relatif aux JSP ;
- circulaire n°130/C du 15 juin 2000 relative à la formation de formateurs ;
- scénarios pédagogiques de formation d'«animateur de sections de JSP» et de formation de «responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP» d'août 2003 ;
- scénarios pédagogiques relatifs au «complément de formation au FOR 1 pour l'obtention de l'unité de valeur d'animateur de sections de JSP» d'avril 2004 et au «complément de formation au FOR 2 pour l'obtention de l'unité de valeur et de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP» d'août 2005

- PJ : - modèle du diplôme de brevet national de JSP
- modèles de diplômes d'animateur et de responsable de sections de JSP

Résumé :

La présente circulaire a pour objet de préciser l'organisation de la formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), le programme des diverses épreuves de l'examen du brevet national de JSP, les conditions de leur déroulement ainsi que les barèmes de notation et de cotation. De plus, elle définit les conditions d'attribution des diplômes d'animateur et de responsable de sections de JSP.

1 - ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation des JSP est établie suivant une logique d'apprentissage des adolescents et des préadolescents qui intègrent une section de JSP dès l'âge de 10 ans. Il comprend trois modules et peut être complété d'un quatrième module permettant aux JSP titulaires du brevet national de JSP de parfaire leurs connaissances de sapeur-pompier et de participer, dès leur recrutement comme SPV, aux opérations de secours.

Les quatre modules d'enseignement sont totalement dissociés des catégories d'âges imposées par la Fédération Française d'Athlétisme.

1.1 - MODULE 1 : initiation aux fonctions de JSP

Ce module, d'une durée de 40 h environ, est normalement suivi par les jeunes âgés de 10 à 13 ans. Il vise l'acquisition de notions élémentaires sur le feu, la découverte du matériel incendie et l'apprentissage des gestes de premiers secours.

1.2 - MODULE 2 : certificat aux fonctions de JSP

Ce module, d'une durée de 50 h environ, est normalement suivi par les jeunes âgés de 13 à 14 ans. Il vise l'acquisition de connaissances relatives aux manœuvres incendie, l'emploi du matériel incendie et l'acquisition de l'attestation de formation aux premiers secours.

1.3 - MODULE 3 : brevet national de JSP

Ce module, d'une durée de 80 h environ, est normalement suivi par les jeunes âgés de 14 à 18 ans au plus. Il vise la capacité à réaliser les manœuvres incendie et de sauvetage, la mise en œuvre des matériels et l'acquisition de l'attestation de formation aux premiers secours.

Le brevet national de JSP valide des savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis au cours de la formation répartie sur les trois modules. La durée totale de la formation ne peut être inférieure à 170 h (sport non compris).

1.4 - MODULE 4 : complémentaire pour l'aptitude aux opérations

Ce module, d'une durée de 90 h environ, est suivi par les JSP âgés de 16 à 18 ans, titulaires du brevet national de JSP, qui ne sont pas encore recrutés comme SPP ou SPV. Il vise la réalisation de manœuvres sous appareil respiratoire isolant, l'exploitation des transmissions et la préparation au certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE).

1.5 - SCENARIOS PEDAGOGIQUES

Les contenus pédagogiques des modules 1 à 3, élaborés par la DDSC et la FNSPF, sont précisés dans le plan de formation fédéral pour les modules 1 et 2 et par un scénario pédagogique type pour le module 3. Ils sont mis à la disposition des animateurs de JSP et des responsables des équipes pédagogiques par les SDIS. Les enseignements sont établis sur les bases de la formation initiale des sapeurs-pompiers et sont conformes aux guides nationaux de référence et aux documents pédagogiques applicables aux sapeurs-pompiers.

1.6 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les séances d'éducation physique et sportive sont organisées par les sections de JSP et ont pour objet le développement harmonieux des qualités physiques et de l'esprit sportif.

Les entraînements permettent aux JSP de présenter les épreuves imposées pour l'obtention du brevet national de JSP dans de bonnes conditions. D'un volume horaire annuel de 60 heures environ, ils tiennent compte de la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme.

2 - BREVET NATIONAL DE JSP

En référence à l'article 12 de l'arrêté susvisé, l'examen, organisé sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours (DD SIS) concerné, comporte une épreuve écrite et des épreuves pratiques et sportives. Les candidats admis reçoivent un diplôme conforme au modèle joint en annexe.

L'objectif recherché au travers de ces épreuves est de dispenser les titulaires du brevet national de JSP de tout ou partie de la formation initiale du sapeur-pompier et de permettre ainsi leur engagement opérationnel au plus tôt dès leur recrutement dans un corps de sapeurs-pompiers.

En conséquence, il convient que la formation, tant dans son organisation que dans son contenu, ainsi que les différents contrôles de connaissances, doivent être réalisés au plus proche des dispositions retenues pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

2.1 - EPREUVE ECRITE

L'épreuve écrite est organisée sous forme de questions à réponse ouverte et courte (QROC) portant sur les notions succinctes de culture administrative et d'hydraulique.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer le niveau de connaissances acquises par les candidats sur les différents sujets administratifs et techniques, dont la connaissance des matériels d'extinction, abordés au cours de la formation.

Le questionnaire comprend 20 questions au moins.

L'épreuve, d'une durée de 45 minutes, comprend 2 parties et est notée sur 20 (coefficient 1). Chaque partie est évaluée sur 10.

L'annexe I précise le programme de formation relatif à cette épreuve.

2.2 - EPREUVES PRATIQUES

Les grilles d'évaluation de ces épreuves sont données en annexe II.

2.2.1 - Etablissement des lances : équipes en binômes (coefficient 1)

Notée sur 20 points, cette épreuve est destinée à évaluer l'aptitude du candidat aux techniques d'extinction.

Elle porte sur trois exercices tirés au sort par un examinateur parmi les exercices suivants :

- établissement de la lance du dévidoir tournant ;
- établissement d'une lance sur une prise d'eau ;
- alimentation d'une prise d'eau ;
- alimentation de l'engin ;
- établissement d'une lance à mousse ;
- remplacement / prolongation de tuyaux.

Les manœuvres sont réalisées en binômes conformément au guide national de référence (arrêté du 3 février 1999), avec ARI sur le dos, sans capeler, masque à la bretelle.

2.2.2 - Exécution d'une manœuvre de sauvetage (coefficient 1)

Notée sur 20 points, cette épreuve, tirée au sort par un examinateur parmi un des deux thèmes ci-après, est destinée à évaluer l'aptitude du candidat aux techniques de sauvetage :

- sauvetage de personne par l'extérieur ;
- sauvetage de personne en excavation.

Les manœuvres sont réalisées sans ARI et conformément au guide national de référence (arrêté du 3 février 1999).

2.2.3 - Interventions diverses (coefficient 1)

Notée sur 20 points, cette épreuve est destinée à évaluer l'aptitude du candidat à mettre en œuvre les matériels employés lors des opérations diverses de protection des biens, à l'exception des matériels nécessitant des mesures de protection particulières tels que les tronçonneuses.

2.3 - EPREUVES SPORTIVES

Les barèmes de ces épreuves sont donnés en annexes III et IV.

2.3.1 - Epreuves d'athlétisme (coefficient 1)

Les cinq épreuves suivantes constituent la partie athlétisme de l'examen :

EPREUVES	GARÇONS	FILLES
Vitesse	100 mètres	100 mètres
Demi-fond	800 mètres	800 mètres
Saut en hauteur	entre 0,90 m et 1,55 m	0,82 m et 1,49 m
Lancer du poids	5 kg	3 kg
Grimper de corde	5 mètres bras seuls ou 10 mètres bras et jambes	5 mètres bras et jambes

Chacune des épreuves est notée sur 20 points et le total est divisé par 5.

L'annexe V décrit les détails des épreuves sportives.

2.3.2 - Epreuve de natation

Le candidat(e) doit réaliser 50 mètres en nage libre ou en brasse, départ plongé. Cette épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

2.3.3 - Epreuve du parcours sportif du jeune sapeur-pompier

Le candidat(e) doit réaliser un parcours d'obstacles, chronométré, d'une longueur de 300 mètres défini ci-dessous.

Cette épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

Ce parcours comporte :

- une course de 50 mètres (2 x 25 m),
- une traction sur 100 mètres (2 x 50 m) d'un dévidoir normalisé sans charge,
- un lancer de deux commandes à travers une fenêtre située à 3,50 m du sol et à 5 m du butoir pour les garçons ; à 0,50 m du sol et à 5 m du butoir pour les filles,
- une course de 50 mètres avec passage dans un tunnel à chicanes,
- une course de 50 mètres avec portage d'un tuyau (20 m et diamètre 45 mm) comportant le franchissement d'une barrière et d'une poutre d'équilibre,
- une course de 25 mètres avec portage d'un sac de 15 kg pour les garçons et de 10 kg pour les filles et franchissement de trois barres,
- une course de fin de parcours de 25 mètres.

L'annexe VI décrit les détails des épreuves du parcours sportif du jeune sapeur-pompier.

3 - ENCADREMENT DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

3.1 - ATTRIBUTION DES DIPLOMES D'ANIMATEUR ET DE RESPONSABLE DE SECTIONS DE JSP

Les formations d'animateur de sections de jeunes sapeurs-pompiers et de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP telles que fixées par le décret cité en référence permettent l'acquisition des méthodes pédagogiques d'enseignement, des bases concernant l'organisation des stages et des connaissances nécessaires à l'encadrement des JSP.

Ces formations ont été élaborées à partir des unités de valeur de formateur (FOR 1) et de responsable pédagogique (FOR 2) fixées par l'arrêté relatif à la spécialité des sapeurs-pompiers «formation de formateurs». Leurs contenus sont précisés dans les scénarios pédagogiques relatifs à la formation d'«animateur de sections de JSP» et à la formation de «responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP» diffusés le 14 août 2003, ces scénarios complètent le cadre réglementaire tel que prévu par les articles 6 et 7 de l'arrêté précité.

Ces formations intéressent uniquement les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels participant à l'encadrement des JSP.

Les formations d'animateurs de sections de JSP sont organisées par les SDIS à la demande des présidents d'union départementale de sapeurs-pompiers ou des présidents d'association départementale de JSP habilitées pour la formation des JSP.

En ce qui concerne celles de responsables d'équipe pédagogique de sections de JSP, et compte tenu du peu de personnel à former, il est souhaitable qu'elles soient organisées par un SDIS avec un regroupement zonal des formateurs et des stagiaires.

Les sapeurs-pompiers reconnus aptes à l'issue d'un stage d'animateur ou de responsable de sections de JSP reçoivent le diplôme défini en annexe de la présente circulaire et délivré par le DDSIS ou par le général commandant la BSPP, organisateur du stage.

Les sapeurs-pompiers participant à la formation ou à l'encadrement et/ou aux épreuves de l'examen du brevet de jeunes sapeurs-pompiers doivent être titulaires du diplôme d'animateur ou de responsable de sections de JSP.

3.2 - EQUIVALENCES

A la date de parution de la présente circulaire, les sapeurs-pompiers titulaires d'une attestation ou d'un diplôme cité dans le tableau ci-après pourront formuler une demande d'équivalence selon les modalités et les conditions suivantes :

- être en activité ;
- être médicalement apte ;
- transmettre la demande par la voie hiérarchique.

La demande d'équivalence comprend les photocopies des documents permettant l'élaboration du diplôme dont le modèle est défini par la direction de la défense et de la sécurité civiles.

L'équivalence est attribuée par le DDSIS ou par le chef de corps de l'unité militaire investie à titre permanent de missions de sécurité civile.

Le diplôme par équivalence est délivré par le DDSIS ou par le chef de corps.

ATTESTATION ou DIPLOME DETENU	NIVEAU DE FORMATION ACCORDE PAR EQUIVALENCE	CONDITIONS
Animateur de sections de JSP	Formateur (FOR 1)	
Animateur de sections de JSP	Responsable de l'équipe Pédagogique de sections de JSP	- Titulaire du FOR 2. - Complément de formation au FOR 2 pour l'obtention de l'UV de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP
Responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP	Responsable pédagogique (FOR 2)	
Formations réalisées entre le 1^{er} octobre 1997 et le 28 août 2000		
Animateur régional Animateur national	Animateur de sections de JSP	
Formateur FOR 1	Animateur de sections de JSP	Avoir suivi le complément de formation au FOR 1 pour l'obtention de l'UV d'animateur de sections de JSP
Responsable stage régional Responsable stage national Formateur de JSP et animateur régional (Stages Nainville les Roches)	Responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP	
Responsable pédagogique FOR 2	Responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP	Complément de formation au FOR 2 pour l'obtention de l'UV de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP

Dans le cadre de la validation des acquis introduite par le code général des collectivités territoriales (art L. 1424-37-1) et par le décret 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux SPV (art 54), il est possible d'aménager, pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires titulaires du FOR 1 et du FOR 2, le contenu de leur formation d'animateur de sections de JSP et de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP.

Les scénarios pédagogiques relatifs au « complément de formation au FOR 1 pour l'obtention de l'unité de valeur d'animateur de sections de JSP » d'avril 2004 et au « complément de formation au FOR 2 pour l'obtention de l'unité de valeur et de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP » d'août 2005 ont été élaborés afin de mettre en œuvre la validation des acquis précitée.

J'attire votre attention sur le fait que le bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements reste très vigilant quant au nombre de diplômes de « responsable pédagogique » qui sont délivrés par équivalence aux sapeurs-pompiers œuvrant au sein d'une même union départementale ou d'une même association de JSP. L'encadrement de l'équipe pédagogique de sections de JSP doit normalement être assurée par un responsable assisté, en tant que de besoin, par un adjoint.

De ce fait, l'UV de « responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP » qui s'inscrit dans un domaine pédagogique particulier et qui nécessite des pré-requis spécifiques, ne doit pas être suivie par un sapeur-pompier n'assurant pas une responsabilité d'encadrement au sein d'une union ou d'une association départementale de JSP.

3.3 - AUTRES FORMATIONS

Les personnels en activité titulaires d'un diplôme ou d'une attestation non visé dans le tableau ci-dessus peuvent obtenir une équivalence après étude de leur dossier par la direction de la défense et de la sécurité civiles, bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements.

Ces dossiers sont transmis par la voie hiérarchique. Ils comportent une copie du diplôme ou de l'attestation détenu ainsi que les éléments permettant d'apprécier les compétences acquises (contenu du programme et expérience professionnelle).

Les diplômes d'animateur de sections de JSP et de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP obtenus dans le cadre de l'application de l'arrêté précité ne font pas l'objet d'établissement de nouveaux diplômes.

*
* *

La présente circulaire est applicable aux formations réalisées à compter de l'année scolaire 2005 - 2006. Elle abroge et remplace :

- la circulaire n°081/C du 23 juillet 2003 relative à l'organisation du brevet de JSP ;
- la circulaire n°39/C du 30 mars 2004 relative à la formation de l'encadrement des JSP ;
- la circulaire n°03-1320 du 20 août 2003 relative à l'encadrement des JSP ;
- la note n° 03/1327 du 26 août 2003 relative aux corrections à apporter à la circulaire n°081/C du 23 juillet 2003 relative à l'organisation du brevet de JSP ;
- la note n° 03/1520 du 10 octobre 2003 relative aux équivalences de formation pour les formateurs de JSP.

Le scénario pédagogique relatif au « complément de formation au FOR 2 pour l'obtention de l'unité de valeur de responsable de l'équipe pédagogique de sections de JSP » d'avril 2004 est abrogé.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer une diffusion aussi large que possible de cette circulaire auprès de tous les services et organismes concernés relevant de votre compétence.

Le préfet,
directeur de la défense et de la sécurité civiles,
Haut fonctionnaire de défense



Christian de LAVERNEE

ANNEXE I

PROGRAMME RELATIF A L'ADMINISTRATION, A L'HYDRAULIQUE ET AUX MATERIELS D'EXTINCTION

1 . - ADMINISTRATION : (unité de valeur de formation culture administrative CAD 1 de la formation des sapeurs-pompiers professionnels de 2ème classe)

Organisation de la sécurité civile :

- 1 rôle et missions de la sécurité civile,
- 2 organigramme,
- 3 plans de secours.

Structures et organisation des corps de sapeurs-pompiers :

- 1 organisation des corps de sapeurs-pompiers,
- 2 couverture sociale, formalités en cas d'accidents du personnel,
- 3 conditions d'incorporation des sapeurs-pompiers volontaires.

Organismes représentatifs du système associatif chez les sapeurs-pompiers :

- 1 fédération nationale des sapeurs-pompiers de France : (FNSPF),
- 2 unions régionales et départementales,
- 3 amicales,
- 4 associations départementales de jeunes sapeurs-pompiers,
- 5 œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers.

2.1 - HYDRAULIQUE : (unité de valeur de formation technique opérationnelle TOP 1 de la formation des sapeurs-pompiers professionnels de 2ème classe)

Les questions porteront sur les connaissances des ressources en eau, sur l'écoulement de l'eau dans les tuyaux et sur les pertes de charge qui en découlent (questions sur la loi des pertes de charge).

2.2 - MATERIELS D'EXTINCTION : (unité de valeur de formation incendie INC 1 de la formation des sapeurs-pompiers professionnels de 2ème classe)

Les questions porteront sur la nomenclature et la mise en œuvre des matériels d'extinction utilisés par les sapeurs-pompiers :

- prises d'eau,
- accessoires hydrauliques,
- lances,
- tuyaux,
- dévidoirs.

ANNEXE II

**GRILLES D'EVALUATION DES MANOEUVRES
BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Etablissement d'une lance du dévidoir tournant

Manœuvre à réaliser par le binôme d'attaque

EQUIPE BAT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAT	S'équipe de l'ARI, sans capeler, masque à la bretelle	*
	Emporte une courroie d'amarre	2
NOM _____	Saisit la LDT, constitue une réserve d'environ 4 mètres sur une épaule	3
	Suit le jury (chef d'agrès) jusqu'au point d'attaque	2
Prénom _____	S'arrête et attend l'ordre d'exécution au point d'attaque	2
	Commande "HALTE" à l'équipier dès qu'il a déposé le premier raccord	2
	Arrange la réserve	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	3
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

		20 POINTS
EQUIPIER BAT	S'équipe de l'ARI, sans capeler, masque à la bretelle	*
	Emporte une courroie d'amarre	1
NOM _____	Suit le jury (chef d'agrès) jusqu'au point d'attaque	1
	Aide le chef BAT à établir	1
Prénom _____	Entraîne le premier raccord et le pose au pied du chef	3
	Retransmet l'ordre "Halte" au conducteur	2
	Amarre ou arrange, s'il y a lieu les tuyaux, l'établissement est terminé	3
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Vient doubler le chef	3
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

* Cet item n'est pas évalué, le port de l'ARI, même non capelé, doit être un acte réflexe
Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation de la manœuvre établissement

Thème : Etablissement d'une lance sur une prise d'eau (division mixte)

Manœuvre à réaliser par le binôme d'attaque

EQUIPE BAT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAT NOM _____ Prénom _____	S'équipe de l'ARI, sans capeler, masque à la bretelle	*
	Prend une lance et un tuyau	1
	Suit le jury (chef d'agrès) jusqu'au point d'attaque	1
	S'arrête et attend l'ordre d'exécution au point d'attaque	1
	Lance partiellement ouverte au point d'attaque	2
	Lance bien raccordée (courroie) chronologiquement dos au feu	2
	Tuyaux bien raccordés (courroie)	2
	Donne le raccord à l'équipier.	2
	Arrange la réserve	2
	Donne l'ordre « OUVREZ »	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
Bonne exécution de la manœuvre	3	
TOTAL		

		20 POINTS
EQUIPIER BAT NOM _____ Prénom _____	S'équipe de l'ARI, sans capeler, masque à la bretelle	*
	Prend deux petits tuyaux	1
	Suit le jury (chef d'agrès) jusqu'au point d'attaque	1
	S'arrête et attend l'ordre d'exécution au point d'attaque	1
	Raccorde correctement les tuyaux	2
	Place bien les courroies	2
	Ouvre la division sur ordre	2
	Arrange la réserve en remontant l'établissement	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	3
	Vient doubler le chef	3
	Bonne exécution de la manœuvre	3
TOTAL		

* Cet item n'est pas évalué, le port de l'ARI, même non capelé, doit être un acte réflexe
 Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date:

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Alimentation d'une prise d'eau "Division Mixte"

Manœuvre à réaliser par un binôme d'alimentation

EQUIPE BAL	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAL	Arrête le dévidoir à l'ordre « HALTE »	1
	Retire la chaînette	1
	Donne l'ordre « BASCULEZ EN AVANT »	1
	Retient la division jusqu'au 1 ^{er} raccord	2
NOM _____	Dit « HALTE » arrivé au PI	2
	Purge le poteau avant de raccorder le tuyau	2
	Arrange la réserve	2
Prénom _____	Ferme la division après avoir remonté l'établissement	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Vient se mettre à disposition du jury (chef de détachement)	2
	Bonne exécution de la manœuvre	3
	TOTAL	

		20 POINTS
EQUIPIER BAL	Tourne le dos à l'engin, pour tenir le dévidoir	1
	Freine la flasque du dévidoir avec le pied	2
	Bascule le dévidoir	2
NOM _____	Déroule le dévidoir correctement	2
	S'arrête aux ordres du chef BAL à la prise d'eau	2
	Maintient le dévidoir pendant que le chef déroule le tuyau jusqu'au raccord	2
Prénom _____	Range le dévidoir correctement après utilisation	1
	Remonte et vérifie l'établissement	1
	Vient se mettre à disposition du jury (chef de détachement)	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	3
	TOTAL	

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen : Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Alimentation d'une prise d'eau " Engin pompe"

Manœuvre à réaliser par un binôme d'alimentation

EQUIPE BAL	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAL NOM _____ Prénom _____	Tourne le dos à l'engin pour décrocher la division du dévidoir	1
	Décroche la chaînette du dévidoir	1
	Enlève la division sur le 1 ^{er} tuyau	1
	Donne le demi-raccord du 1 ^{er} tuyau au conducteur	2
	Prend la clé de barrage ou de poteau pour ouvrir l'hydrant	2
	Donne l'ordre « BASCULEZ EN AVANT »	2
	Dit « HALTE » arrivé au PI	2
	Purge la prise d'eau avant de raccorder le tuyau	2
	Arrange la réserve	2
	Vient se mettre à disposition du jury (chef de détachement)	2
	Bonne exécution de la manœuvre	3
	TOTAL	

		20 POINTS
EQUIPIER BAL NOM _____ Prénom _____	Tourne le dos à l'engin pour tenir le dévidoir	1
	Freine la flasque du dévidoir avec le pied	2
	Bascule le dévidoir	2
	Déroule le dévidoir correctement	2
	S'arrête aux ordres du chef BAL à la prise d'eau	2
	Maintient le dévidoir pendant que le chef déroule le tuyau jusqu'au raccord	2
	Remonte et vérifie l'établissement	1
	Range le dévidoir correctement après utilisation	1
	Vient se mettre à disposition du jury (chef de détachement)	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	3
	TOTAL	

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Etablissement d'une lance à mousse sur une prise d'eau (FPT)

Manœuvre à réaliser par 2 binômes

Feuille1

EQUIPE BAT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAT	S'équipe de l'ARI, sans capeler, masque à la bretelle	*
	Prend la lance à mousse et un tuyau	1
	Suit le jury (chef d'agrès) jusqu'au point d'attaque	1
	S'arrête et attend l'ordre d'exécution au point d'attaque	1
	Pose le proportionneur et la lance à l'emplacement indiqué par le chef d'agrès	1
	Lance correctement raccordée (courroie) dos au feu	2
	NOM _____ Tuyaux correctement raccordés (courroie)	1
	Donne le demi raccord à l'équipier	1
	Arrange la réserve	2
	Prénom _____ Donne l'ordre « OUVREZ »	2
	Attend l'arrivée de la mousse à la lance pour attaquer le feu	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
TOTAL		

		20 POINTS	
EQUIPIER BAT	S'équipe de l'ARI, sans capeler, masque à la bretelle	*	
	Prend deux petits tuyaux	1	
	Suit le jury (chef d'agrès) jusqu'au point d'attaque	1	
	NOM _____ S'arrête et attend l'ordre d'exécution au point d'attaque	1	
	Réalise correctement les branchements, en intercalant le proportionneur	2	
	Donne le demi-raccord du dernier tuyau au conducteur	2	
	Prénom _____ Ordonne au conducteur l'ouverture de l'eau	2	
	Arrange la réserve en remontant l'établissement	2	
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	3	
	Vient doubler le chef	2	
	Bonne exécution de la manœuvre	4	
	TOTAL		

* Cet item n'est pas évalué, le port de l'ARI, même non capelé, doit être un acte réflexe
Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Etablissement d'une lance à mousse sur une prise d'eau (FPT)

Manœuvre à réaliser par 2 binômes

Feuille 2

BINOME BAL	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAL	Attend l'ordre "En reconnaissance" pour prendre les bidons d'émulseur	3
	Prend deux bidons d'émulseur	3
	Transporte les bidons jusqu'au proportionneur	3
NOM _____	Assure convenablement l'approvisionnement en émulseur du proportionneur	3
	Bidons posés au sol et bien positionnés	3
Prénom _____	Bonne exécution de la manœuvre	5
	TOTAL	

		20 POINTS
EQUIPIER BAL	Attend l'ordre "En reconnaissance" pour prendre les bidons d'émulseur	3
	Prend deux bidons d'émulseur	3
	Transporte les bidons jusqu'au proportionneur	3
NOM _____	Assure convenablement l'approvisionnement en émulseur du proportionneur	3
	Bidons posés au sol et bien positionnés	3
Prénom _____	Bonne exécution de la manœuvre	5
	TOTAL	

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Remplacement d'un petit tuyau

Manœuvre à réaliser par le binôme d'attaque.

BINOME BAT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAT NOM _____ Prénom _____	Informé d'une fuite, demande à l'équipier le remplacement du tuyau	3
	Poursuit son action avec la lance	2
	Ordonne la fermeture de l'eau quand l'équipier a déroulé le tuyau	2
	Raccorde les tuyaux aux deux extrémités	2
	Débranche et rebranche sa lance	2
	Donne l'ordre « OUVREZ » quand il est prêt	3
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

EQUIPIER BAT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
EQUIPIER BAT NOM _____ Prénom _____	Va récupérer un tuyau après l'ordre du chef	1
	Revient au point d'attaque avec l'étrangleur	1
	Déroule le tuyau de remplacement parallèle au tuyau à remplacer	2
	Se rend à la prise d'eau pour annoncer «PRET pour FERMER »	2
	Ferme l'eau à la division mixte ou répercute l'ordre « FERMEZ »	2
	Ouvre l'eau à la division mixte ou répercute l'ordre « OUVREZ »	2
	Roule le tuyau percé	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Revient doubler le chef BAT à la lance.	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
TOTAL		

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen : Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Remplacement d'un gros tuyau.

Manœuvre à réaliser par un binôme d'alimentation

BINOME BAL	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAL NOM _____ Prénom _____	Informé d'une fuite, demande à l'équipier le remplacement du tuyau	3
	Commande la fermeture de l'eau	2
	Démonte le tuyau percé	2
	Raccorde le tuyau de remplacement du côté du point d'attaque	2
	Commande la remise en eau de l'établissement	3
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Revient surveiller l'établissement	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

		20 POINTS
EQUIPIER BAL NOM _____ Prénom _____	Va récupérer un tuyau après l'ordre du chef	1
	Revient au point d'attaque avec le tuyau de remplacement	1
	Déroule le tuyau correctement	1
	Place l'étrangleur sur le tuyau précédant celui qui est percé	1
	Sur l'ordre du chef BAL, étrangle le tuyau (ou ferme la prise d'eau)	1
	Démonte le tuyau percé	1
	Raccorde le tuyau de remplacement du côté du point d'eau	2
	Enlève l'étrangleur (ou ouvre à la prise d'eau) et ramène l'étrangleur au véhicule	2
	Roule le tuyau percé et le range	2
	Revient surveiller l'établissement	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation manœuvre établissement

Thème : Prolongation d'un établissement de petits tuyaux

Manœuvre à réaliser par le binôme d'attaque

BINOME BAT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF BAT	Ne pouvant plus progresser pour atteindre avec efficacité le foyer, demande à l'équipier de procéder à la prolongation de l'établissement	2
	Poursuit son action avec la lance	2
	Ordonne la fermeture de l'eau quand l'équipier a déroulé le tuyau	2
	Débranche le tuyau correctement (l'eau doit être coupée)	2
NOM _____	Rebranche correctement sa lance	2
	Raccorde les tuyaux	2
	Donne l'ordre « OUVREZ » quand il est prêt	2
Prénom _____	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

		20 POINTS
EQUIPIER BAT	Réagit à l'ordre du chef de prolonger l'établissement	1
	Va récupérer un tuyau après l'ordre du chef	1
	Revient au point d'attaque avec un tuyau	2
NOM _____	Déroule le tuyau en double parallèle au tuyau à prolonger	2
	Se rend à la prise d'eau pour annoncer « PRET pour FERMER »	2
	Ferme l'eau à la division mixte ou répercute l'ordre « FERMEZ »	2
Prénom _____	Ouvre l'eau à la division mixte ou répercute l'ordre «OUVREZ»	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Revient doubler le chef BAT à la lance	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen :Date :

Grille d'évaluation pour la manœuvre de sauvetage.

Thème : Sauvetage de personne par l'extérieur d'un immeuble

Manœuvre à réaliser par 2 binômes

Feuille 1

PREMIER BINOME	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS	
CHEF	Approche la victime du point d'évacuation	1	
	Choisit convenablement le(s) point(s) fixe(s)	3 *	
	Réalise convenablement l'amarrage	2 *	
	Installe convenablement le dispositif de descente	2 *	
	Relie convenablement le harnais de la victime à la corde à l'aide du mousqueton	2 *	
	NOM _____	Vérifie la fermeture des mousquetons	3 *
		Engage correctement la victime dans la descente sans lâcher le brin libre	2 *
	Prénom _____	Contrôle et régule la descente de la victime	2
		Fait correctement l'inventaire du matériel	1
		Fait correctement la vérification tactile et visuelle du matériel	1
		Fait correctement le rangement du matériel (dans l'ordre) dans le sac avec l'équipier	1
		TOTAL	

		20 POINTS	
EQUIPIER	Se munit du lot de sauvetage et utilise son contenu en respectant le matériel	1	
	Se munit d'une commande	2	
	Aide le chef pour approcher la victime	2	
	NOM _____	Equipe correctement la victime du triangle ou du harnais	4 *
		Accroche correctement la commande à l'anneau dorsal	3 *
	Prénom _____	Envoie l'autre extrémité de la commande au 2° binôme	2
		Engage correctement la victime dans la descente	3 *
		Fait correctement l'inventaire du matériel	1
		Fait correctement la vérification tactile et visuelle du matériel	1
		Fait correctement le rangement du matériel (dans l'ordre) dans le sac avec le chef	1
		TOTAL	

* Geste(s) non réalisé(s) éliminatoire(s) : candidat ajourné

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

Le deuxième binôme n'est pas évalué lors de cette manœuvre.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen : Date :

Grille d'évaluation pour la manœuvre de sauvetage

Thème : Sauvetage de personne en excavation sans ARI

Feuille 1 : Manœuvre à réaliser par 2 binômes

BINOME EXPLORATION	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF NOM _____ Prénom _____	S'équipe du harnais	1
	Choisit convenablement le(s) point(s) fixe(s)	3 *
	Réalise convenablement l'amarrage du 8 descendeur	2 *
	Installe sur la corde une poulie reliée à son harnais avec mousqueton	2 *
	Vérifie la fermeture de tous les mousquetons	3 *
	Emporte dans la descente l'équipement préparé par le binôme de remontée	2 *
	Equipe convenablement la victime du triangle d'évacuation	2 *
	Contrôle et régule correctement la remontée de la victime avant la sienne	2
	Fait correctement l'inventaire du matériel	1
	Fait correctement la vérification tactile et visuelle du matériel	1
Fait correctement le rangement du matériel (dans l'ordre) dans le sac avec l'équipier	1	
TOTAL		

		20 POINTS	
EQUIPIER NOM _____ Prénom _____	Se munit du lot de sauvetage et utilise son contenu en respectant le matériel	1	
	Aide correctement le chef à installer le dispositif de descente	4 *	
	Contrôle correctement la descente du chef binôme exploration	4 *	
	Participe correctement à la remontée de la victime	4 *	
	Remonte correctement le chef binôme exploration	4 *	
	Fait correctement l'inventaire du matériel	1	
	Fait correctement la vérification tactile et visuelle du matériel	1	
	Fait correctement le rangement du matériel (dans l'ordre) dans le sac avec le chef	1	
	TOTAL		

* Geste(s) non réalisé(s) éliminatoire(s) : candidat ajourné

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen : Date :

Grille d'évaluation pour la manœuvre de sauvetage

Thème : Sauvetage de personne en excavation sans ARI

Feuille 2 : Manœuvre à réaliser par 2 binômes

BINOME DE REMONTEE	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
CHEF :	Choisit convenablement le(s) point(s) fixe(s)	3 *
	Réalise convenablement l'amarrage de la corde de remontée	2 *
	Réalise convenablement l'amarrage du 8 descendeur	2 *
NOM _____	Installe sur la corde une poulie reliée au triangle d'évacuation de la victime au moyen d'un mousqueton	2 *
	Vérifie la fermeture de tous les mousquetons	3 *
Prénom _____	Donne la corde de remontée au chef du binôme exploration	1
	Remonte et réceptionne correctement la victime.	2
	Participe correctement à la remontée du chef du binôme exploration	2
	Fait correctement l'inventaire du matériel	1
	Fait correctement la vérification tactile et visuelle du matériel	1
	Fait correctement le rangement du matériel (dans l'ordre) dans le sac avec l'équipier	1
TOTAL		

		20 POINTS
EQUIPIER	Se munit du lot de sauvetage et utilise son contenu en respectant le matériel	1
	Installe correctement le dispositif de remontée de la victime	5 *
NOM _____	Laisse filer correctement la corde de remontée emportée par le chef binôme exploration	3 *
	Remonte et réceptionne correctement la victime	4 *
Prénom _____	Participe correctement à la remontée du chef du binôme exploration	4 *
	Fait correctement l'inventaire du matériel	1
	Fait correctement la vérification tactile et visuelle du matériel	1
	Fait correctement le rangement du matériel (dans l'ordre) dans le sac avec le chef	1
TOTAL		

* Geste(s) non réalisé(s) éliminatoire(s) : candidat ajourné

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lieu de l'examen : Date :

Grille d'évaluation interventions diverses

Thème : Lutte contre les insectes hyménoptères et utilisation du lot de sauvetage et de protection contre les chutes

Manœuvre à réaliser individuellement (adjoindre un aide pour l'équipement hors évaluation)

INTERVENANT	PRINCIPAUX POINTS	20 POINTS
INTERVENANT NOM _____ Prénom _____	Indique au jury les consignes qui doivent être respectées et qui permettent de détruire un essaim en toute sécurité et efficacité (nuit de préférence)	2
	Utilise correctement le lot de sauvetage et de protection contre les chutes	1
	Fait la reconnaissance correctement	1
	Prépare correctement le matériel de pulvérisation (vérifications, essais)	2
	Utilise la combinaison de protection	2
	Indique correctement à son aide, la façon de s'équiper avec la combinaison	2
	S'approche du nid avec discrétion	2
	Utilise correctement le pulvérisateur	2
	Pose le matériel au sol sans le projeter ou le lancer	2
	Bonne exécution de la manœuvre	4
	TOTAL	

Grades, noms et signatures des membres du Jury.

ANNEXE III

BAREME DE NOTATION ET DE COTATION DES EPREUVES SPORTIVES. GARÇONS.

NOTE	100m	800m	Hauteur	Lancer du poids 5 kg	GRIMPER DE CORDE (*)		Natation (50m)		P.S.S.P
					5m B.S.	10 m B+J.	Libre	Brasse	
20	12"9	2'36"	1m55	11m	8"2	9"	34"	50"	1'20"
19	13"1	2'38"	1m53	10m50	8"5	10"	36"	52"	1'25"
18	13"4	2'40"	1m51	10m	8"9	11"	38"	54"	1'30"
17	13"9	2'42"	1m49	9m50	9"3	12"	40"	56"	1'35"
16	14"1	2'44"	1m46	9m	9"8	13"	42"	58"	1'40"
15	14"2	2'47"	1m43	8m50	10"2	14"	44"	1'00"	1'45"
14	14"3	2'50"	1m40	8m	10"7	15"	46"	1'02"	1'50"
13	14"4	2'53"	1m37	7m60	11"2	16"	48"	1'04"	1'55"
12	14"5	2'56	1m34	7m20	11"8	17"	50"	1'06"	2'00"
11	14"6	3'00"	1m31	6m80	12"4	18"	52"	1'08"	2'05"
10	14"8	3'04"	1m26	6m40	13"	19"	54"	1'10"	2'10"
9	15"0	3'08"	1m21	6m	13"6	20"	56"	1'12"	2'15"
8	15"3	3'12"	1m16	5m70	14"3	21"	58"	1'14"	2'20"
7	15"5	3'16"	1m11	5m40	15"	22"	1'00"	1'16"	2'25"
6	15"7	3'20"	1m06	5m20	15"8	23"	1'02"	1'18"	2'30"
5	15"9	3'25"	1m01	5m	16"	25"	1'08"	1'20"	2'35"
4	16"1	3'30"	0m96	4m80	17"	10m st.	1'10"	1'22"	2'40"
3	16"3	3'35"	0m94	4m60	18"	7m st.	1'12"	1'24"	2'45"
2	16"5	3'45"	0m92	4m40	19"	5m st.	1'14"	1'26"	2'50"
1	16"7	3'50"	0m90	4m20	20"	3m st.	1'16"	1'28"	2'55"

Grimper (B et J) : 10 mètres. 2 fois 5m mesurés du sol, bras et jambes, départ debout, départ sans élan, une jambe relevée

Grimper (B S) : 5 mètres mesurés du sol, bras seuls, départ debout, départ sans élan, une jambe relevée

ANNEXE IV

BAREME DE NOTATION ET DE COTATION DES EPREUVES SPORTIVES. FILLES

NOTE	100 m	800 m	Saut hauteur	Lancer du poids 3 kg	Grimper de Corde 5 m B+J (*)	Natation (50m)		P.S.S.P
						Libre	Brasse	
20	13"9	2'45"	1m49	8m50	5"8	34"	50"	1'40"
19	14"1	2'47"	1m44	8m20	6"7	36"	52"	1'45"
18	14"4	2'49"	1m39	7m90	7"7	38"	54"	1'50"
17	14"9	2'51"	1m34	7m60	8"9	40"	56"	1'55"
16	15"1	2'53"	1m31	7m30	10"0	42"	58"	2'00"
15	15"2	2'55"	1m28	7m00	11"0	44"	1'00"	2'05"
14	15"3	2'58"	1m25	6m80	12"0	46"	1'02"	2'10"
13	15"4	3'03"	1m22	6m60	13"0	48"	1'04"	2'15"
12	15"5	3'07"	1m19	6m40	14"1	50"	1'06"	2'20"
11	15"6	3'10"	1m16	6m20	15"2	52"	1'08"	2'25"
10	15"8	3'13"	1m13	6m00	16"3	54"	1'10"	2'30"
9	16"0	3'17"	1m10	5m90	17"4	56"	1'12"	2'35"
8	16"3	3'22"	1m05	5m85	18"5	58"	1'14"	2'40"
7	16"5	3'29"	1m00	5m70	20"0	1'00"	1'16"	2'45"
6	16"7	3'37"	0m95	5m50	5m00	1'02"	1'18"	2'50"
5	16"9	3'45"	0m90	5m35	4m50	1'10"	1'20"	2'55"
4	17"1	3'55"	0m88	5m25	4m00	1'12"	1'22"	3'00"
3	17"3	4'05"	0m86	5m00	3m50	1'14"	1'24"	3'05"
2	17"5	4'15"	0m84	4m70	3m00	1'16"	1'26"	3'10"
1	17"7	4'25"	0m82	4m50	2m	1'18"	1'28"	3'15"

(*)Grimper : 5 mètres mesurés du sol, bras plus jambes, départ debout, une jambe relevée, sans élan

ANNEXE V

REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES SPORTIVES

I - PERFORMANCES « ATHLETISME »

L'organisation, le déroulement et la cotation des épreuves sportives notées sur 20 points concernent quatre performances d'athlétisme et une performance de grimper de corde qui doivent être assurées dans les conditions suivantes :

Lancer du poids : chaque concurrent aura droit à 3 essais.

Grimper de corde :

Chaque concurrent ou concurrente peut effectuer deux essais. Le meilleur temps est retenu. Les garçons ont le choix entre les deux possibilités suivantes pour réaliser le grimper :

1 - Grimper 5 mètres mesurés au sol ou de la plate forme de départ, bras seuls, départ debout sur un pied, sans élan.

Départ laissé à l'initiative du concurrent.

Arrêt du chronomètre lorsque le concurrent touche d'une main la marque des 5 mètres.

2 - Grimper 10 mètres bras et jambes, hauteur 5 mètres mesurés du sol à faire deux fois.

Le candidat effectue un premier grimper de 5 mètres, départ sans élan, descend à son rythme, touche le sol avec au moins un pied et, sans marquer d'arrêt, effectue un deuxième grimper de 5 mètres.

Le temps du grimper est celui des deux montées additionnées.

Déclenchement du chronomètre au moment où le dernier pied quitte le sol, avec arrêt du chronomètre au touché du repère considéré avec l'une des deux mains.

Le grimper de corde pour les filles est réalisé de la façon suivante :

Grimper 5 mètres mesurés au sol ou de la plate forme de départ, bras et jambes, départ debout sur un pied, sans élan.

Départ laissé à l'initiative de la concurrente.

Arrêt du chronomètre lorsque la concurrente touche d'une main la marque des 5 mètres.

II - NATATION

Les concurrents ont le choix entre les deux nages suivantes:

1 - 50 mètres nage libre : par "nage libre", il faut entendre tout style de nage autre que celui de "brasse", que ce soit nage ventrale, dorsale ou costale.

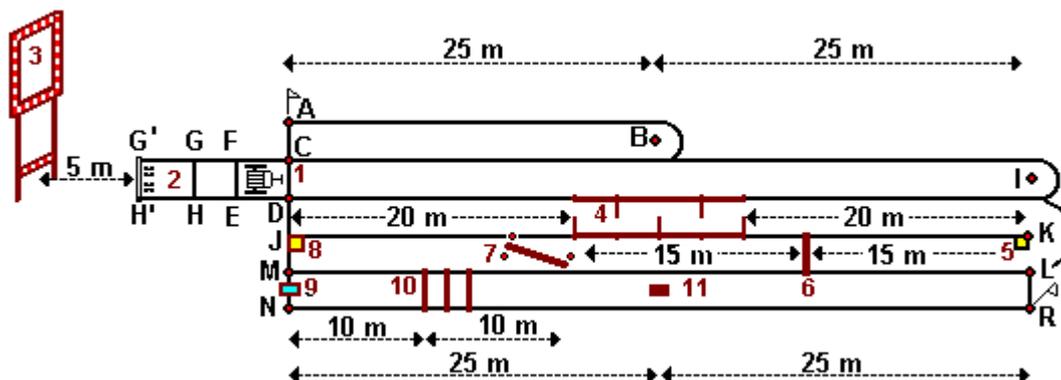
Départ plongé, même pour une nage dorsale.

2 - 50 mètres brasse : le style brasse s'entend avec obligation de toucher le mur à deux mains au virage (éventuellement) et à l'arrivée. Il est demandé d'être conciliant pour l'application des autres points du règlement de ce style brasse.

Si un candidat ou une candidate ne répond pas aux obligations ci-dessus, il faut lui appliquer le barème 50 m nage libre.

ANNEXE VI

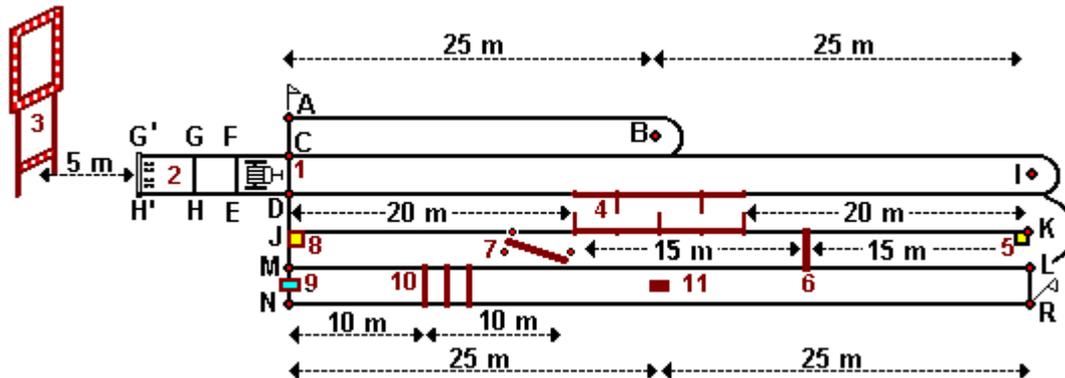
1 - SCHEMA DU PARCOURS SPORTIF DU JEUNE SAPEUR-POMPIER GARCONS



AB. Course en va et vient de 50 m (2 x 25)

1. Course dévidoir 100 mètres = 2 x 50 m
2. Lancer de 2 commandes distance = 5m du butoir sur ligne G' H'
3. Fenêtre : hauteur du sol = 3m50, hauteur = 1,50 m et largeur = 1,10m
4. Tunnel 5 chicanes
5. Tuyau, roulé dans un cadre de 0m50 situé à l'entrée du couloir ligne KL
6. Barrière hauteur 1 mètre 7. Poutre équilibre 8. Cadre tuyau
9. Prise du sac, poids 15 kg
10. Trois obstacles, hauteur = 0,30 m espacés de 0,80 m
11. Table au milieu du couloir. Finir par un sprint de 25 m

2 - SCHEMA DU PARCOURS SPORTIF DU JEUNE SAPEUR-POMPIER FILLES



AB. Course en va et vient de 50 m (2 x 25)

1. Course dévidoir 100 mètres = 2 x 50 m
2. Lancer de 2 commandes distance = 5m du butoir sur ligne G' H'
3. Fenêtre : , hauteur du sol = 0m50, hauteur et largeur libre
4. Tunnel 5 chicanes
5. Tuyau, roulé dans un cadre de 0m50 situé à l'entrée du couloir ligne KL
6. Barrière hauteur 1 mètre 7. Poutre équilibre 8. Cadre tuyau
9. Prise du sac, poids 10 kg
10. Trois obstacles, hauteur = 0,30 m espacés de 0,80 m
11. Table au milieu du couloir. Finir par un sprint de 25 m



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

ANIMATEUR DE SECTIONS DE JEUNES SAPEURS - POMPIERS

Le

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que

M. né(e) le, a suivi avec succès la formation

exigée pour l'obtention du **diplôme d'animateur de sections de jeunes sapeurs-pompiers,**

délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE SECTIONS DE JEUNES SAPEURS - POMPIERS

Le

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que

M. né(e) le, a suivi avec succès la formation

exigée pour l'obtention du **diplôme de responsable de l'équipe pédagogique de sections de jeunes sapeurs-pompiers,**

délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

BREVET NATIONAL DE JEUNES SAPEURS - POMPIERS

Le

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que

M. né(e) le, a subi avec succès les épreuves

exigées pour l'obtention du **brevet national de jeunes sapeurs-pompiers,**

délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

ANIMATEUR DE SECTIONS DE JEUNES SAPEURS – POMPIERS Par équivalence

Le

Vu que M né(e) le, remplit les conditions

exigées pour l'obtention du **diplôme d'animateur de sections de jeunes sapeurs-pompiers par équivalence définies dans la**

circulaire relative à l'organisation de la formation et du brevet de jeunes sapeurs-pompiers n° du ,

délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE SECTIONS DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Par équivalence

Le

Vu que M né(e) le, remplit les conditions exigées pour l'obtention du **diplôme de responsable de l'équipe pédagogique de sections de jeunes sapeurs-pompiers par équivalence définies dans la circulaire n° du relative à l'organisation de la formation et du brevet de jeunes sapeurs-pompiers**,

délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le